

## Une solution applicable en pratique



**Editorial** S'il est un sujet qui nous préoccupe tous aujourd'hui, c'est l'évolution constante de l'arsenal législatif que nous imposent les autorités qui nous gouvernent. Des règlements et des lois foisonnent de toute part pour encadrer notre pratique quotidienne. Au service de la qualité mais aussi de notre sécurité et de celle de nos patients, ce carcan apparaît souvent comme une entrave inacceptable. Au-delà des polémiques, force est de constater que cette situation n'est que le reflet des évolutions techniques et scientifiques: elles sont si rapides et si pointues qu'il n'est plus possible de maîtriser des domaines qui ne sont pas de nos compétences premières.

La CHPE observe dans le domaine de l'hygiène, une importante évolution normative. Confrontée à des propositions peu adaptées et éloignées des problèmes quotidiens, la CHPE a toujours cherché à proposer des recommandations pratiques aisément applicables. C'est la même philosophie que nous avons poursuivie avec les nouvelles recommandations de Swissmedic pour le retraitement des dispositifs médicaux stériles. Après d'agréables et fructueuses discussions avec leurs représentants, nous sommes parvenus à trouver un concept qui respecte le cadre légal et les exigences de notre profession. Cette excellente collaboration se traduit par la publication dans cette revue d'un article essentiel cosigné par le Prof. Guggenheim, membre de la CHPE, et le Dr M. Weiss, responsable du projet chez Swissmedic, sur les bonnes pratiques de retraitement des dispositifs médicaux stériles et sur la validation des processus (et des appareils) qui les assure.

Certes, cela a un coût. Economique d'abord, mais chacun reste libre d'adapter le prix du point de vue de ses contingences personnelles ou, pour les patients soignés sur la base d'un tarif défini, à la meilleure manière de réduire ses investissements. Immatériel ensuite avec ces contraintes supplémentaires que je le relativiserai en tenant compte de la simplification et de la standardisation de ces processus, gages de sécurité, d'efficacité pour nos collaboratrices et de liberté pour nous-mêmes afin de pouvoir nous concentrer sur nos gestes thérapeutiques.

Bonne lecture. **Serge Roh**